



LYON PLAINE DE L'AIN VÉLO VINTAGE 2024
Samedi 21 Septembre à Saint-Vulbas (Ain)

CONVENTION EXPOSITION COLLECTIONNEUR
À renvoyer avant le 18 septembre 2024

Entre PROMO VÉLO, association loi 1901, domiciliée 1 allée du Noyer, 01240 CERTINES

Et

Domicilié(e)

.....

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'événement Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage est organisé par l'association Promo Vélo, samedi 21 septembre 2024. Il est constitué d'un salon Vintage, de collectionneurs, de séances de dédicaces, d'une bourse aux vélos, de conférences, d'exposition en présence d'auteurs et/ou vendeurs d'œuvres littéraires.

La présente convention précise les relations entre l'organisateur et les personnes qui exposeront leurs collections.

Article 2 : Participation

L'exposition concerne tous objets et documents liés à l'histoire du cyclisme. L'inscription est gratuite. Pour participer à la manifestation, les exposants doivent remplir une convention disponible sur le site internet www.ainvelovintage.com

Elle doit être retournée, complétée et signée, par l'exposant ou son représentant dûment habilité, avant le 18 septembre 2024. L'inscription n'est définitive qu'après validation de l'organisateur.

Article 3 : Lieu

Samedi 21 septembre 2024, à Saint-Vulbas (Ain), au Centre International de Rencontres, rue Claires Fontaines.

Article 4 : Durée

L'événement aura lieu de 14h à 19h.

Article 5 : Assurance et gardiennage

Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage est assuré au titre de la garantie Responsabilité Civile de l'organisateur.

L'organisateur laisse le soin à chaque exposant de s'assurer personnellement pour tout accident, dommage, dégradation et vol, en fonction de la valeur de ses biens exposés.

En cas d'accident, dommage, dégradation ou vol, les exposants, vendeurs et/ou auteurs renoncent à tout recours contre l'organisateur et la commune de Saint-Vulbas.

Les exposants doivent prendre toutes dispositions pour surveiller leurs biens pendant les heures d'ouverture de l'exposition. En dehors des heures d'ouverture, l'exposition fera l'objet d'un gardiennage par une société mandatée par l'organisateur, de vendredi 20 septembre - 19h00 jusqu'au samedi 21 septembre - 19h00.

Article 6 : Installation

L'installation sera effectuée par les exposants, samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00.

Chaque exposant devra faire parvenir à l'organisateur, avant le 18 septembre, la convention qui précisera ses besoins. Ces prestations sont gratuites et non facturées aux exposants.

Chaque exposant est tenu de respecter les règles de sécurité en vigueur dans le cadre d'un « Établissement Recevant du Public ». Il ne pourra procéder à aucune modification à l'intérieur du local sans accord de l'organisation.

L'exposant ne peut mener d'actions de promotion (distribution de documents publicitaires, tracts, objets de promotion, etc..) en dehors du périmètre de son stand.

Article 7 : Communication

L'Exposant autorise Lyon Plaine de l'Ain Vélo Vintage à reproduire sur tout support de communication les photos des objets ou documents présentés au public.

Article 8 : Buffet campagnard

Chaque exposant recevra deux tickets pour le buffet campagnard qui se déroulera samedi 21 septembre à 20h00 au Centre International de Rencontres, rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas.

Article 9 : Vente des documents ou objets

L'exposant peut céder ses objets et documents. Il est tenu pour cela de respecter la législation en vigueur.

RÉSERVATION D'ESPACE

Espace	
6 m ²	
9 m ²	
12 m ²	
15 m ²	
Autre dimension (préciser)	
Prestation	Quantité
Prise électrique 220 V	
Table 1,80m	
Chaise	
Panneau ou grille d'exposition	

Commentaires :

Fait à :
En 2 exemplaires.

Le :

(Faire apparaître la mention « Lu et approuvé »)
Pour l'Exposant, Pour PROMO VÉLO,

À retourner avant le 18 septembre à :
Ludovic POIGNANT - 7 impasse du Noyer - 71140 BOURBON-LANCY
ou par mail à : contact@ainvelovintage.com